



C.B.S.P
CLUB BOULISTE DE SAINT-PIERRE
N° D'AGRÈMENT: 972-186-90 / SIÈGE SOCIAL : RUE ROYALE 97250 SAINT-PIERRE



GRILLE DE RECOMPENSES

L'INTER RÉGIONAL DU DIMANCHE 12 MAI 2013
DOUBLETTE DE CLUB

MONTANT MINIMUM À REDISTRIBUER : **10.140,00€**
SEULES LES ÉQUIPES GAGNANTES SONT RÉCOMPENSÉES

CLASSEMENT	GAINS PAR ÉQUIPE	CUMUL PAR ÉQUIPE
GAGNANTS 1 ^{ère} PARTIE APRÈS LES POULES 1/64 DE FINALE	20,00€	20,00€
CADRAGE EVENTUEL	30,00€ L'ÉQUIPE	
GAGNANTS 3 ^{ème} PARTIE APRÈS LES POULES 1/32 DE FINALE	+80,00€	= 100,00€
GAGNANTS 4 ^{ème} PARTIE APRÈS LES POULES 1/16 DE FINALE	+100,00€	= 200,00€
GAGNANTS 5 ^{ème} PARTIE APRÈS LES POULES 1/8 DE FINALE	+200,00€	= 400,00€
GAGNANTS 6 ^{ème} PARTIE APRÈS LES POULES 1/4 DE FINALE	+300,00€	= 700,00€
GAGNANTS 7 ^{ème} PARTIE APRÈS LES POULES 1/2 FINALE	+400,00€	= 1100,00€
BONUS PERDANT DE LA FINALE	+200,00€ + 2 COUPES	= 1300,00€
VAINQUEUR DE LA FINALE	+900,00€ +1 TROPHÉE DE CLUB + 2 COUPES	= 2000,00€

GRAND PRIX DE PÉTANQUE

DE LA CARAÏBE DU CONSEIL RÉGIONAL DE MARTINIQUE

